



Fiche du Dihé et Plan d'action

DJIMODOUM DJEKOTAR Alladoum |
N'Djaména | 23 juillet 2024




Projet AfriPI, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre para L'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)



I. Présentation du Dihé

- a) Qualité spécifique**
- b) Réputation**
- c) Facteurs de succès**
- d) Existence d'un nom géographique**

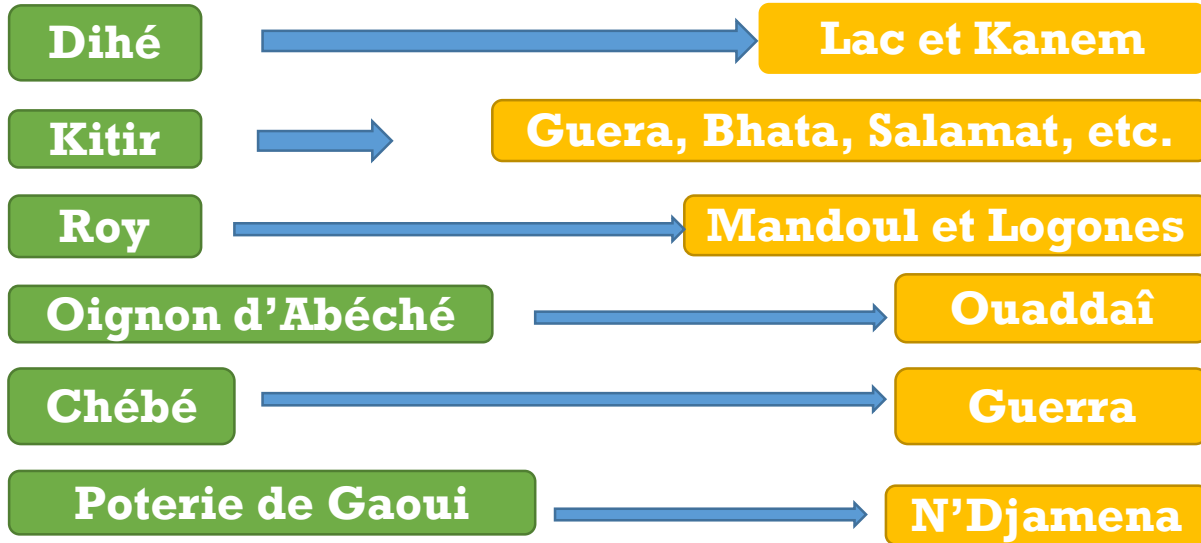
II. Plan d'action

- a) Objectifs**
 - b) activités**
 - c) Actions**
 - d) Acteurs**
- 

PRODUITS EXPLORÉS

Produits

Provinces d'origine



Pourquoi ces produits?

Ces produits sont listés par la SNL-OAPI en collaboration avec le ministère en charge de l'agriculture

Qualité spécifique

- ❖ La qualité du Dihé tient principale de sa haute teneur en protéine. Le Dihé a des caractéristiques microbiologiques, toxicologiques, chimiques, hygiéniques et nutritionnelles.
- ❖ La qualité toxicologique du Dihé est un sujet crucial pour l'avenir de ce produit.
- ❖ Cette qualité est également due à technique de la récolte du Dihé. En effet, le Dihé est collecté dans les « mares » de la province du Lac et du Kanem par les femmes autochtones.

- ❖ Le Dihé est réputé pour sa potentialité de développement culturel, social, économique considérable.
- ❖ Le dihé fournit un produit protéique facilement digestible à forte teneur en β -carotène, vitamine B12, fer et acide γ -linoléinique, acide gras essentiel rare.
- ❖ Sa production présente une faible empreinte écologique et environnementale, avec un rendement photosynthétique élevé et un taux d'occupation des sols très faible par rapport aux cultures terrestres.

Preuve de la typicité :

- ❖ Le Dihé se développe uniquement dans les nappes d'eau des oasis (wadi) autour du Lac et du Kanem.
- ❖ Les ouaddis ont la particularité d'avoir en leur centre une nappe d'eau à forte concentration en **natron** dans laquelle se développe le Dihé.

Existence d'Organisations Collectives:

- ❖ Les acteurs de la filière sont principalement les productrices, les revendeurs et les consommateurs. Ils s'organisent aussi en associations, coopératives, etc.
- ❖ Il faut noter que la récolte du Dihé a développé des techniques et des compétences d'expérience transmises uniquement de mère en fille.

Existence d'un marché :

- ❖ La commercialisation du Dihé est encore embryonnaire.
- ❖ Les lieux de vente les plus fréquentés sont les marchés hebdomadaires des provinces du Lac et Kanem ainsi que les autres marchés comme ceux de N'Djamena.
- ❖ Le Dihé traditionnel est également vendu à l'Étranger notamment au Nigeria, Niger, Arabie Saoudite et France.

Existence d'un nom géographique

❖ L'appellation « Dihé » est locale. En effet, le « Dihé » est l'appellation locale d'une algue ou d'un ensemble d'algues qui appartiendraient probablement au genre spiruline au Tchad.

- ❖ La reconnaissance Dihé en tant qu'IG, serait un outil de préservation et de valorisation du patrimoine agricole et culturel tchadien.
- ❖ Cependant, cette reconnaissance recommande de mener des activités via un Plan d'Action bien approprié
- ❖ Pour atteindre des objectifs, le plan d'action prévoit des activités et de actions à l'attentions des acteurs concernés notamment les producteurs, le CN-IG, la SNL-OAPI-Tchad, etc.

❖ Objectifs

1. Identifier, organiser les producteurs afin de renforcer leurs capacités sur la connaissance en IG ;
2. Renforcer le cadre légal, institutionnel et politique existant ;
3. Doter CN-IG d'un cahier des charges et d'un plan de contrôle à l'effet de valider le dossier de demande ;
4. **Obtenir un document national de promotion des IG ;**
5. Disposer d'un mécanisme de défense efficace ;
6. Disposer d'un plan de gestion, de promotion des IG nouveaux produits éligibles

Activités

1. Harmonisation et sensibilisation des groupes de producteurs ;
2. Renforcement du cadre juridique ;
- 3. Elaboration du cahier des charges et du plan de contrôle pour la demande IG ;**
4. Validation et examen de la demande par le Comité national IG ;
- 5. Elaboration d'une stratégie nationale de promotion et de gestion de l'environnement en général et des IG en particulier ;**
6. Mise en place d'une organisation de défense de gestion des IG ;
7. Mise en œuvre du plan de gestion, de promotion des IG.



MERCI BEAUCOUP

Projet AfriPI, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)

www.afripi.org